



00075

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 16 JANVIER 2017**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – « Rythmes scolaires » - saisine du conseil territorial

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1^{er} arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Le conseil territorial peut interroger le Maire de Lyon sur tout dossier concernant l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement délibère de cette question et peut choisir de la transmettre au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite (article L.2511-12 du CGCT).

Lors de sa séance du 20 novembre 2017, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur la réforme des rythmes scolaires.

Madame Emilie TREYNET membre de l'association « Les allumés de la Lanterne », a été désignée pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

Rythmes scolaires

« Avec la nouvelle réforme des rythmes scolaires, va-t-on, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses communes, vers la mort programmée des temps d'activités périscolaires et, en cas de suppression, est-il envisageable que le travail mené avec les associations et les structures locales animant ces temps puisse prendre d'autres formes ? »

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le

Le Maire du 1^{er} arrondissement

Nathalie PERRIN-GILBERT

